



Conférence donnée au cours de la session 2006 des Semaines Sociales de France, "Qu'est-ce qu'une société juste ?"

## Croire en un monde juste, illusion ou espérance ?

JEAN-BAPTISTE DE FOUCAULD \*

Comment répondre, ou tenter de répondre, de manière claire à cette question si large et si difficile, après plus de deux jours de débat qui ont mis en évidence toute la complexité, toute la richesse aussi, de la problématique de la justice ? Et cela dans le contexte particulier de la France en cette fin 2006. La réponse est sans doute dans le titre même : la croyance en un monde plus juste n'est pas une illusion, c'est une espérance. Une espérance, c'est-à-dire que ce n'est pas ou pas encore une réalité, peut-être pas même une certitude, mais une promesse et donc une possibilité qu'il nous revient de mettre en œuvre en nous engageant.

Mais comment faire, précisément, pour que l'espérance de la justice se rapproche de la réalité, pour que l'écart se réduise ? C'est sur cette manière de répondre plus concrètement à la question que j'aimerais centrer cet exposé, à partir de l'expérience et de la recherche qui sont les miennes, qui ne recourent qu'une partie de la réalité et qui conditionnent par conséquent mon regard, ce qu'il importe de ne jamais oublier – première condition peut-être pour une société plus juste<sup>1</sup>.

Je vous propose une réflexion en cinq temps :

- D'abord, quelles leçons tirer du passé ? L'espérance a-t-elle été déçue ? Le monde est-il devenu moins injuste ?
- Ensuite, que nous disent aujourd'hui les textes, plus particulièrement l'Évangile, tant aux croyants qu'aux non-croyants ?
- Ainsi mieux armés, nous pourrions, troisième temps, identifier le cahier des charges à respecter pour surmonter les obstacles qui s'opposent à l'advenue d'un monde plus juste.
- Cela doit déboucher, quatrième temps, sur un nouvel élan, de nouvelles valeurs, de nouvelles méthodes pour construire progressivement un modèle de développement plus juste.
- Appliquons-les en commençant tout de suite, ici, en France, en nous attaquant en priorité à la question du chômage et de l'exclusion, préalable à toute la transition vers une société plus juste.

---

\* **Jean-Baptiste de Foucauld** est ancien commissaire au Plan, membre du conseil national de l'information statistique, président de nombreuses associations dont *Echanges et Projets*, *Solidarités nouvelles contre le chômage*, *Convictions*, *Démocratie et spiritualité*. Il est aussi l'auteur de plusieurs livres dont *Le chômage, à qui la faute ?*, avec Nicolas Baverez et Alain Minc, L'Atelier, 2005 ; *Les trois cultures du développement humain : résistance, régulation, utopie*, Odile Jacob, 2002..

<sup>1</sup> L'idée que chacun de nous se fait de la justice est largement conditionnée par sa propre expérience.

## Qu'est-ce qu'une société juste ?

### 1. L'évolution passée justifie-t-elle l'espérance d'un monde plus juste ?

Il faudrait de longs développements pour tenter de répondre à cette question. Contentons-nous de quelques constatations très rapides. Le progrès technique, économique, social est général : la hausse de l'espérance de vie qui a fait reculer la fatalité de la nature en témoigne par elle-même. Le progrès est inégal. Point n'est besoin de développer ce point. On a globalement diminué la misère, mais pas nécessairement les inégalités. Le progrès est réversible, cela pour deux raisons : d'une part, la démocratie n'est jamais un état stable, elle doit se valider à chaque génération, car elle accepte la présence de ses ennemis en son sein (cf. l'expérience de l'entre-deux guerres) ; d'autre part, l'effondrement, le déclin économique, sont possibles (cf. l'Argentine). Le progrès a presque toujours des effets pervers, négatifs, iatrogènes comme l'on dit, d'une façon ou d'une autre. Ces effets négatifs semblent aujourd'hui croissants, du fait de l'épuisement des ressources naturelles et de l'effet de serre. Le passé n'est pas désespérant. Il permet raisonnablement d'espérer. Mais espérance n'est pas naïveté. L'espérance exige la vigilance, le discernement, l'engagement, particulièrement aujourd'hui. Nous avons accru nos richesses, fait reculer la misère, la dépendance vis-à-vis de la nature, cela ne veut pas dire que nous avons établi la justice. Ne les confondons pas !

### 2. Que dit l'Évangile, aux croyants comme aux non croyants ?

On ne trouvera pas dans les évangiles les critères d'une société juste. Les évangiles n'organisent pas la justice, ne la codifient pas, ne la concrétisent pas dans des institutions ou dans une mécanique sociale bien huilée. Pourtant la question de la justice est omniprésente sous forme de promesse, et elle est l'objet de multiples messages pour la société. J'en distingue cinq qui me paraissent essentiels et qui se juxtaposent :

*Un principe de prudence*, un appel à la sagesse collective, à l'acceptation de la présence de l'injustice et du mal : la parabole du bon grain et l'ivraie. Vouloir éradiquer le mal par la force, avant que les temps ne soient venus, c'est aggraver le mal et non le réduire. On ne saurait mieux valider les régimes démocratiques qui, à l'encontre des totalitarismes, acceptent de vivre avec les personnes humaines ou les institutions telles qu'elles sont, respectent leur liberté et leurs imperfections, et s'exposent de ce fait à l'injustice, à l'inégalité, à l'exclusion. Mais accepter n'est pas se résigner.

*L'affirmation de la Présence divine au cœur même de l'injustice*. C'est le fameux texte de Matthieu 25, 4 : « Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » À ce point de l'Évangile, il y a parfaite superposition entre l'immanence et la transcendance, entre le Monde et le Royaume. Comme si ceux qui sont privés de la carapace protectrice de l'avoir avaient en quelque sorte leur être plus proche de l'Être lui-même, au point d'y participer mieux. Cette vision de la Présence manifestée dans l'injustice fonde spirituellement le principe d'égalité, consacré dans son ordre propre par la démocratie.

*Le devoir de responsabilité*. Cette vision mène mécaniquement à l'obligation d'agir directement, tout de suite, sans préalable, pour l'autrui en situation difficile : c'est à cette occasion que cette Présence se révèle. Mais maintenant que l'on sait cela, on ne peut plus se dérober. Ce que la parabole du bon samaritain mettra clairement en valeur, avec cette indication particulière que c'est à chacun de définir les voies et moyens les plus appropriés, à faire preuve d'imagination. C'est là un appel évident à la responsabilité de l'individu et à sa créativité, à ce qu'on appelle aujourd'hui la société civile. Il n'y a pas de préalable institutionnel ou politique à l'application de la justice entre frères ou entre citoyens.

*L'obligation de participation à la communauté et de solidarité avec elle*. C'est, me semble-t-il, ainsi que l'on peut interpréter le « rendez à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu », auquel conduit inéluctablement toute réflexion sur la justice. En s'obligeant à payer l'impôt, Jésus signifie que le disciple doit participer à la vie de la cité. Il n'a pas à se situer en dehors, à côté, au-dessus. La foi ne justifie aucun privilège. On ne sait pas si l'impôt est juste ou non. Il faut le payer par solidarité avec la communauté. Il y a nécessité de participer à la forme, même imparfaite, que prend son effort de justice. Donc, et cela particulièrement dans une société qui a établi le

consentement démocratique à l'impôt, il y a obligation à contribuer à l'élaboration des principes de justice. Est en jeu sans doute aussi la reconnaissance indirecte, implicite, mais à mon sens bien réelle, d'une pluralité de conceptions possibles de la justice et appel à les explorer. C'est ce que dit aussi la doctrine sociale de l'Église. C'est également dans cette perspective de participation solidaire qu'il faut placer l'exigence de valorisation des fameux talents telle qu'exprimée dans la parabole du même nom.

*La priorité : une attitude de justice visant la radicalité, mais passée au tamis du discernement.* L'Évangile se situe en amont des critères d'une société juste. C'est ce qui explique que l'on a quelque difficulté à y trouver ces critères d'une société juste. L'attitude vis-à-vis de la justice importe plus que la justice en tant que réalisation. L'effort pour la justice est ancré dans l'amour du prochain et de Dieu. C'est là le fondement de la justice. Même si cet effort se traduit en engagements et recherches d'institutions justes, les engagements et les institutions doivent être animés en permanence par cet esprit, et non s'y substituer, tentation permanente et redoutable : les moyens se substituent alors aux fins et perdent ainsi leur force. Cet ancrage par le haut de la justice permet de trancher tous les débats qui animent aujourd'hui la philosophie politique sur l'intérêt ou les raisons qu'a le citoyen d'opter pour telle ou telle conception de la justice. Cette injonction à la justice fondée sur l'amour du prochain doit trouver son mode d'expression dans une société laïque : par exemple obliger sans cesse les institutions à revenir à leur sens premier. Paul Ricoeur, avec sa célèbre invocation à développer simultanément le souci de soi, le respect de l'autre, et des institutions justes, a trouvé une formulation équilibrée de ce problème.

Cette attitude de justice est tournée vers la solidarité et s'exprime en deux orientations, l'une vis-à-vis des riches, l'autre vis-à-vis des pauvres : d'un côté, la méfiance vis-à-vis des situations de richesse extrêmes, obstacle au salut, à la réalisation de soi, à l'abandon au sens qui se présente (le jeune homme riche) ; à l'autre extrémité, la nécessaire prise de risque pour venir en aide à ceux qui sont en détresse, comme le montre avec force la parabole de la brebis égarée. Cette attitude assez radicale n'exclut pourtant pas la reconnaissance réelle des efforts mesurés : le sens du compromis, la compréhension, le pardon, la tolérance, sont illustrés notamment par la parabole de Zachée.

Comment, au total, classer de façon simple ces différents messages subtils et qui peuvent paraître contradictoires. Il me semble que nous sommes appelés à adopter simultanément trois pratiques éthiques fondamentales – *la résistance, la régulation et l'utopie* – ces trois cultures qui sont au fondement du développement humain<sup>2</sup> : résister à l'injustice, là où elle se trouve, ce qui suppose courage, lucidité, vérité, mais résister avec discernement, avec esprit de responsabilité ; rechercher patiemment les régulations collectives permettant de rendre la société plus juste, avec les êtres humains tels qu'ils sont ; chercher à aller au-delà de la justice du Monde en se rapprochant de ce que nous pouvons percevoir de la justice du Royaume, celle des ouvriers de la onzième<sup>e</sup> heure.

### **3. Pour mieux satisfaire l'exigence de justice, se doter d'un cahier des charges**

Il s'agit là d'inventorier les obstacles pour mieux les surmonter. Le fait qu'ils soient nombreux ne doit pas nous décourager. Il faut les prendre un par un pour mieux les surmonter.

*Cultiver le désir de justice.* Pas de justice sans désir de justice. Il est naturel en l'homme, mais doit être entretenu. Et d'ailleurs désir de justice pour qui ? Pour soi-même ? Pour les autres ? Pour la collectivité ? Même s'il ne faut pas exagérer, nous courrons aujourd'hui le risque d'une demande individualisée de justice, chacun exigeant de l'État qu'il reconnaisse ses droits sans trop se reconnaître de devoirs, avec, parallèlement, une mise en scène médiatique sans portée réelle des injustices. Face à cette situation, face aux conceptions trop mécanistes de la justice, il faut sans cesse ranimer le désir de justice : opposer à l'appât du gain l'appât du don, selon la belle formule

---

<sup>2</sup> Jean-Baptiste de Foucauld, *Les trois cultures du développement humain : résistance, régulation, utopie*, Odile Jacob, 2002.

## Qu'est-ce qu'une société juste ?

du Mauss (Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales) ; considérer la justice en elle-même comme une richesse collective dont tous profitent.

*S'enrichir mutuellement des différentes conceptions de la justice.* Le désir de justice renvoie à une multiplicité de conceptions possibles de la justice et à une multiplicité de questions : faut-il viser l'égalité des chances ou des résultats ? Faut-il pratiquer la discrimination positive, arbitrer entre égalité et équité ? Faut-il accepter les inégalités lorsqu'elles sont un facteur d'efficacité et résultent d'un effort particulier ? Faut-il responsabiliser les individus ou responsabiliser la collectivité ? Comment trouver un équilibre satisfaisant entre ces deux formes de responsabilités ? Faut-il appliquer l'optimum rawlsien du réglage des inégalités au niveau qui est à l'avantage des moins favorisés, et comment définir ledit niveau ? Faut-il se limiter aux aspects économiques et sociaux ou englober les différentes sphères de la vie sociale afin que nul ne soit perdant partout<sup>3</sup> ? Les critères de justice varient-ils selon les systèmes de la vie sociale ou les schémas culturels de comportements, par exemple selon que l'on se meut dans la cité civique (principe d'égalité), la cité marchande (la concurrence), la cité industrielle (l'efficacité), la cité domestique (la protection), la cité de la renommée (la gloire), la cité de l'inspiration (le génie), selon la classification stimulante proposée par Boltanski et Thévenot<sup>4</sup> ? Cette énumération peut sembler, à tort, décourageante. Elle montre en tous cas à quel point la réflexion a progressé sur ces sujets, aux États-Unis notamment, puis, avec un certain retard, en Europe. En fait cette apparente complexité est un réel enrichissement pour deux raisons : d'une part, nous sommes tous confrontés, dans notre vie quotidienne, à des problèmes de justice que ces réflexions peuvent nous aider à surmonter<sup>5</sup> ; d'autre part, aucun principe ne semble pouvoir l'emporter sur les autres. Il y a nécessairement des compromis, des mixages à opérer, ce que nous faisons sans cesse sans le savoir.

*Prendre en compte l'extension et la complexification de la problématique de la justice.* Elle s'étend désormais bien au-delà des inégalités sociales à l'intérieur des États nations. De nouvelles thématiques apparaissent : la question de l'exclusion et de la précarité, qui s'ajoute à la question mieux balisée de l'exploitation, avec le jeu de relations entre l'une et l'autre, et une faible conceptualisation théorique du problème ; la dimension intra et intergénérationnelle, avec le retournement démographique, et le fait que le chômage pèse particulièrement sur les jeunes et les seniors ; la justice liée au genre, à l'équilibre dans les relations entre hommes et femmes ; la nécessité de poser le problème en termes mondiaux ou régionaux et pas seulement nationaux ; la montée en puissance de la question écologique, dont la solution risque de peser sur les plus faibles ; le décalage croissant entre la légitimation généralisée des désirs, l'élévation constante des standards de vie et les moyens de les satisfaire, qui augmentent deux fois moins vite que dans les années soixante. Là encore, c'est la rançon du progrès. À nous de trouver les méthodes pertinentes.

*Ne pas se laisser décourager par l'imperfection de l'action et en accepter les règles.* Les rapports de force sociaux déterminent largement les champs des possibles et parasitent le désir de justice. C'est une dimension à ne pas oublier, particulièrement dans le monde chrétien. Le poids de l'argent, celui des intérêts ou des corporations<sup>6</sup> influencent considérablement la mise en œuvre de la justice, et contrarient les objectifs fixés. Il est donc essentiel de faire émerger des « acteurs de justice » là où les questions se posent – par exemple pour lutter pour le droit au travail, l'emploi des jeunes ou l'intégration des immigrés. Les niveaux d'intervention de l'action se sont multipliés et l'action politique est souvent en retard sur les faits. Ainsi, au moment où la mondialisation s'accélère avec l'entrée en scène de la Chine et de l'Inde, l'Union européenne peine à émerger comme acteur

<sup>3</sup> Thèse développée par Michaël Walsler dans *Les Sphères de justice*, Seuil, 1997.

<sup>4</sup> Luc Boltanski et Laurent Thévenot – Les économies de la grandeur – Cahiers du centre d'étude de l'emploi, PVF 1987. Voir aussi Luc Boltanski et Eve Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard 1999.

<sup>5</sup> Par exemple un groupe de solidarité avec des chercheurs d'emploi, tel que ceux qui fonctionnent à *Solidarités Nouvelles face au Chômage*, doit-il consacrer son énergie à aider un petit nombre de personnes en grande difficulté, ou, au contraire, aider un plus grand nombre de personnes proches du marché du travail ? Il y a sans doute intérêt à combiner les deux orientations.

<sup>6</sup> Un exemple significatif : pour pérenniser le régime des retraites, on a fort légitimement augmenté la durée de cotisation. Mais le secteur privé, où l'emploi des seniors est difficile, l'a fait avec dix ans d'avance sur le secteur public, où pourtant le maintien dans l'emploi ne crée aucune difficulté.

global. Il est urgent de ce point de vue de remettre sur le métier l'ouvrage de la Constitution européenne.

*Des compromis, mais temporaires et sans compromission.* Trois idées sont à mettre en valeur : premièrement, l'égalité des chances ne doit pas faire oublier l'inégalité des résultats qui risque de rompre le monde commun de la cité ; il faut travailler sur les deux à la fois, ne pas sacrifier l'une à l'autre. Deuxièmement, le principe rawlsien de n'accepter les inégalités que dans la mesure où elles récompensent des efforts en définitive favorables aux plus démunis est un minimum. Appliquons-le, ce qui n'est pas si facile<sup>7</sup>. Cependant, n'en restons pas prisonniers : on peut aller plus loin que Rawls qui reste utilitariste, optimise la relation inégalités-richeesse et propose un développement économique optimal. C'est la troisième idée : on peut préférer une société plus pauvre mais plus solidaire et moins inégale. La justice, l'égalité, comme valeurs, peuvent être préférées à la richesse. Cela pourrait fonder un droit à la différence dans le développement, voire un droit au non-développement, s'il est librement choisi, dans certaines communautés.

#### **4. Pour un monde plus juste : de nouvelles valeurs, de nouvelles méthodes, pour un autre développement**

On sent bien que pour régler tous ces problèmes, on a besoin d'une nouvelle donne, d'une nouvelle espérance, et par conséquent d'un renouvellement assez profond de nos approches. Il n'en résulte pas encore une construction collective. Nous sommes dans un intervalle, dans une attente. Mais il y a des embryons, des germes d'une autre forme de développement qui va devoir naître, si nous voulons résoudre les problèmes de l'humanité présente dans un esprit de justice.

*Poser en termes nouveaux la régulation du capitalisme.* Après la guerre, sa dynamique a été encadrée par la montée en puissance des systèmes de redistribution, la puissance syndicale, la planification. Cela ne marche plus bien aujourd'hui. Les consommateurs, soucieux de prix bas et de produits de qualité d'un côté, les actionnaires avides de rentabilité de l'autre, pèsent trop sur les travailleurs et les managers. La production de bien-être global s'en ressent. On a donc besoin : de multiplier les alternatives, comme l'économie sociale et solidaire ; de mettre en place de nouvelles institutions mondiales organisant de nouveaux systèmes de redistribution, par exemple en répartissant progressivement les plafonds d'émission des gaz à effet de serre en proportion du nombre d'habitants<sup>8</sup> ; de taxer davantage la recherche de taux de rentabilité exagérés qui ne sont pas compatibles avec une croissance durable ; de faire émerger de nouveaux entrepreneurs sociaux, porteurs de consommation équitable ou de lutte contre l'exclusion.

*Hiérarchiser et diversifier les désirs au service d'un autre développement.* L'abondance matérielle illimitée pour tous est un mythe : il nous faudrait trois planètes et nous n'en avons qu'une ! Il n'y aura pas de justice au plan mondial sans un effort de sobriété et de lutte contre le gaspillage, sans investissements nouveaux. La tension vers l'abondance qui reste légitime, qui est une belle idée biblique (les ruisseaux de lait et de miel), doit être compensée par un effort de frugalité. L'abondance doit être désormais frugale, c'est la condition de la solidarité. L'abondance frugale et solidaire. Qu'est-ce à dire ? certes, un droit pour chacun au luxe, à son luxe, mais pas à tous les luxes, afin que chacun ait sa part ; mais aussi, une distinction à faire entre le vital, l'essentiel et le superflu, pour que le superflu des uns ne soit pas pris sur le vital des autres ; enfin, un intérêt égal pour les activités professionnelles, les aménités relationnelles et les activités spirituelles, qui constituent trois modes égaux de développement de la personne, qui doivent être également considérées et que chacun doit pouvoir répartir de bonne manière tout au long de sa vie : c'est là la fonction du marché, être un moyen au service des personnes, et non l'inverse. Pour cela, il faut viser, au plan mondial, le plein emploi, mais un plein emploi à temps vraiment choisi, pour un

---

<sup>7</sup> Il est par exemple difficile de plaider que les très hautes rémunérations des dirigeants des grandes entreprises procurent indirectement un avantage aux plus défavorisés de la société ou même des salariés.

<sup>8</sup> Le but des marchés, il convient de le rappeler, est de s'unifier par le haut, au mieux-disant, et non par le bas, au moins-disant.

## Qu'est-ce qu'une société juste ?

travail qui ait du sens, avec une bonne protection sociale, dans un environnement de qualité : voilà ce que devrait être notre horizon désormais, celui du XXI<sup>ème</sup> siècle.

*À cet effet, faire vivre et fonctionner autrement nos démocraties.* Les démocraties dont le fonctionnement est devenu purement procédural ne sont pas en mesure de respecter ce cahier des charges. Pour cela, il convient de renouer avec la promesse démocratique, avec l'exigence démocratique entendue dans son aspect utopique, spirituel<sup>9</sup> et même transcendant : celui de l'égalité de dignité de chacun, si souvent évoqué, si peu respecté, si souvent bafoué. La démocratie n'est pas seulement un mode de gouvernement, c'est le régime politique qui doit donner à chacun des chances vraiment égales pour qu'il puisse donner, grâce à ses différentes facultés, le meilleur de lui-même et ainsi rendre à la société plus qu'il n'a reçu d'elle. Telle est bien la condition du développement et la base de la souveraineté démocratique. Ce que le philosophe américain John Dewey traduisait en affirmant que la démocratie implique « qu'en tout individu existe une possibilité infinie et universelle, celle d'être un roi ou un prêtre »<sup>10</sup>.

Dans ce contexte, l'éthique de la discussion apparaît comme le nouvel outillage éthique dont nos démocraties ont besoin. Il s'agit de créer des espaces de communication sans visée stratégique immédiate où les participants à un débat complexe, difficile ou conflictuel, acceptent de mettre en commun leurs informations pour en supprimer les asymétries, font remonter leur vécu et cherchent ensemble à expliciter leurs vrais désaccords ou à trouver des consensus, en dissipant les malentendus ou procès d'intention. Cette pratique permet à la démocratie représentative de fonctionner sur des bases infiniment plus solides et ainsi de traiter de manière plus fructueuse les questions de justice. Cela permettrait ainsi de ne plus opposer transformation individuelle et transformation collective. La justice sociale n'a pas nécessairement pour préalable une intensification de l'altruisme ou de l'amour du prochain, même si cela peut évidemment y aider. Mais les mesures prises en faveur d'une société plus juste trouvent vite leurs limites si elles ne sont pas accompagnées par une évolution des comportements et par une diffusion en profondeur des valeurs de justice. Les deux aspects sont donc complémentaires, mais dans les faits cette complémentarité ne va pas de soi, l'accent étant mis tantôt sur un versant, tantôt sur l'autre. De ce point de vue réconciliateur, l'acceptation plus franche et délibérée, au sein de la laïcité, de la contribution des forces religieuses et spirituelles au renouvellement démocratique et justice est nécessaire. Enfin, la question est désormais posée dans notre pays d'instituer un service civique obligatoire pour compenser les méfaits de l'individualisme et de la « décohésion » sociale et créer un « vivre ensemble » au service de l'intérêt général. Doit-il concerner seulement les jeunes, qui y verront une injonction supplémentaire mal supportée et risquent de se révolter ? Ne devrait-il pas plutôt, dans un esprit de justice et d'universalité, s'imposer à tous, le moment du passage à la retraite s'avérant propice à l'accomplissement de tâches civiques pour ceux qui ne s'y seraient pas adonnés antérieurement ?

### **5. En France, le retour au plein emploi, comme préalable à une société plus juste**

La lutte contre cette injustice si fortement diffuse qu'est le chômage en France est un préalable absolu pour rendre la société française plus juste. Cela pour trois raisons principalement : tout d'abord, le chômage détruit les équilibres économiques et financiers, mettant en péril le financement des régimes sociaux, aggravant le choc démographique et rendant inopérantes les politiques de lutte contre la pauvreté. Ensuite, le chômage rompt le monde commun de la cité en créant un mur d'indifférence, d'incompréhension et de jugements entre les actifs occupés et ceux qui voudraient bien l'être. C'est ce que l'expérience de plus de vingt ans

---

<sup>9</sup> Sur ce point, voir J.-B. de Foucauld - La démocratie, une valeur spirituelle ? - Document établi au nom de *Démocratie et spiritualité*, La Vie nouvelle et *Poursuivre*, pour le colloque « La politique au risque de la spiritualité » ([www.democratie-spiritualite.org](http://www.democratie-spiritualite.org)).

<sup>10</sup> Cité par Philippe Chaniel, *Justice, don et association*, La Découverte, Mauss 2001 (p. 230).

maintenant au sein de *Solidarités Nouvelles face au Chômage* nous a appris<sup>11</sup>. L'insuffisance d'emplois disponibles crée à la fois un sentiment de découragement chez les demandeurs d'emploi et des comportements de gêne et d'évitement de la part des autres. Du coup, le lien social, qui devrait se densifier, se desserre et les chômeurs sont réduits au silence. Il est donc essentiel de leur redonner la parole<sup>12</sup>, de les écouter pour les soutenir dans leur recherche, de changer notre regard afin de mieux comprendre et de mieux aider plutôt que mal juger. C'est une des fonctions de l'accompagnement : recréer une confiance perdue en la société. Enfin, le chômage mène à l'anomie et à la violence, contre soi, contre les autres, contre la société, car il ne se régule pas spontanément ; c'est la grande différence qui sépare l'exploitation, dans laquelle il y a un lien social, donc une correction possible, et l'exclusion, où il n'y a pas précisément plus de lien. Au total, si l'emploi ne règle pas tout, le chômage, lui, dérègle tout.

*Des actions concrètes de résorption du chômage.* Comment faire ? Nous n'avons pas tout essayé, loin de là. Mais il nous faut redonner crédibilité à l'action. Tout d'abord, la société civile en général, le monde chrétien en particulier, devrait s'engager plus encore dans les actions concrètes de résorption du chômage. La boîte à outils existe. Il faut la développer et la mettre en place partout, afin de recréer du capital social autour des demandeurs d'emploi. C'est un engagement nécessaire, mais aussi formateur, où l'on reçoit autant que l'on donne, un maillon indispensable de ce parcours associatif tout au long de la vie qui devrait caractériser l'honnête homme du XXI<sup>ème</sup> siècle. Pourquoi pas une journée particulière<sup>13</sup> qui mobiliserait sur le sujet, ou un Carême qui y serait consacré ?

*L'objectif du retour au plein emploi :* il devrait être le grand sujet de la prochaine législature. Comment se pose le problème français ? Il faut, pour le comprendre, partir d'une analyse des deux modèles qui marchent en la matière, forts, différents l'un de l'autre : le modèle libéral (pays anglo-saxons) est fondé sur la responsabilité individuelle, une réduction des impôts et des prélèvements obligatoires, et une protection sociale plutôt minimale. Parallèlement le marché du travail est dérégulé et le salaire minimum bloqué afin de favoriser l'embauche, l'initiative et l'activité. Ce modèle privilégie la quantité des emplois plutôt que leur qualité. Ainsi, il y a moins d'inégalités vis-à-vis de l'emploi, et plus d'inégalités dans l'emploi. À l'inverse, dans le modèle d'Europe du Nord, les prélèvements obligatoires sont élevés et délibérément acceptés comme tels, et le marché du travail est régulé par des partenaires sociaux forts et responsables qui ont intégré la compétitivité des entreprises dans leurs revendications et font du plein emploi de qualité une priorité très forte. Dans ce modèle, on soutient fortement les individus lorsqu'ils sont au chômage mais, simultanément, les contraintes les poussant vers la formation et les réorientant vers les emplois disponibles sont plus sévères.

La France ne veut pas du premier modèle, jugé injuste et inégalitaire. Mais elle n'a ni les moyens ni les structures sociales lui permettant de mettre en œuvre le second, qui constitue pourtant sa préférence implicite. Il lui faut donc trouver une voie propre, sinon c'est l'impasse. Or, nous avons tendance à mélanger les genres sans cohérence, par exemple à promettre des baisses d'impôts, tout en se réclamant d'un modèle social exigeant, à la scandinave, ce qui est incompatible. Cette situation générale est aggravée par deux facteurs : d'une part, nous avons tendance à confondre droits acquis et droits croissants. La santé est un droit croissant. La retraite l'a été longtemps. Le SMIC aussi, qui évolue plus vite que les prix malgré la persistance d'un important chômage structurel. Un mécanisme de droits croissants n'est pas injustifié lorsque la productivité est forte, le plein emploi assuré, la protection sociale encore à bas niveau. Il pose problème lorsque ces conditions ne sont pas réunies et aboutit alors à un prélèvement de fait

---

<sup>11</sup> JNC permet à des citoyens d'agir directement pour l'emploi, grâce à un double système de don : en argent, dans la mesure des possibilités de chacun, pour créer des emplois ; en temps, pour accompagner des chercheurs ou chercheuses d'emploi, l'accompagnement se faisant en binôme dans des groupes locaux de solidarité (voir [www.snc.asso.fr](http://www.snc.asso.fr)).

<sup>12</sup> Voir sur ce point *Objet – chômage*, Editions Le Bec en l'Air, et le livre que Charles Mérigot a tiré de son témoignage lors de la session des Semaines Sociales sur l'argent en 2003 - *Le dit de la cymbalaire*, Editions de la Ramonda.

<sup>13</sup> Cf. la journée « Fête du travail, faites des emplois » organisée le 1<sup>er</sup> mai 1999 par l'Association pour le droit à l'initiative économique, le *Centre des jeunes dirigeants d'entreprise*, la *Coordination des organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi*, le *Mouvement national des chômeurs et des précaires* et *Solidarités nouvelles face au chômage*.

## Qu'est-ce qu'une société juste ?

involontaire sur le travail existant. Le droit croissant des uns risque d'opérer un prélèvement sur les droits fondamentaux des autres. D'autre part, les diverses politiques qui devaient compenser ces handicaps ont été détournés de leur but et du coup sont devenues illisibles et contestées : la CSG, qui devait soulager l'appareil productif a, à quelques exceptions près, surtout servi à financer un surcoût de dépenses. Les allègements de charges qui devaient favoriser l'emploi de manière offensive, notamment dans les services, ont servi à compenser les diverses hausses du SMIC et ont été réduits à un rôle essentiellement défensif, qui n'est pas inutile, mais a altéré leur crédibilité. Les politiques d'insertion ont été précarisées et la qualité y a été sacrifiée à la quantité.

L'OCDE admet désormais qu'il existe plusieurs voies pour revenir au plein emploi. Mais dans tous les cas, quatre impératifs s'imposent : il faut de la cohérence ; de la coordination entre les acteurs ; de la stabilité dans le temps ; et un réel engagement commun autour d'un schéma clair. Plusieurs solutions sont donc possibles, mais à condition que les réponses soient rigoureuses et cohérentes entre elles. On ne peut à la fois promettre de fortes baisses des prélèvements obligatoires et une importante augmentation du soutien aux chômeurs sans préciser aux dépens de qui cette réorientation est effectuée. Arrêtons de promettre une chose et son contraire et de demander plus à l'impôt et moins au contribuable ! Inversement, si on opte pour un maintien du niveau global des prélèvements, il faut expliquer comment ils sont redéployés efficacement en faveur de l'emploi.

C'est la voie du « plein emploi de qualité » qui paraît la plus adaptée à notre pays, si particulier, si compliqué, déchiré qu'il est entre son souci de justice sociale et le couple infernal étatiste-individualiste qui sous-tend son inconscient collectif. Ce plein emploi de qualité a un prix qu'il ne faut pas esquiver. En effet, il coûte cher, car il faut de l'argent public pour soutenir l'initiative, pour développer la formation, pour alléger le coût du travail, soit globalement, soit de manière ciblée, pour mieux doter le service public de l'emploi, et pour développer l'économie solidaire. Le plein emploi de qualité suppose donc deux conditions à remplir simultanément : d'une part, un haut niveau de prélèvements obligatoires, prélèvements qui doivent peser plus sur le revenu que sur le travail ou l'activité ; et, d'autre part, une redistribution sociale orientée prioritairement vers l'emploi qui doit donc être temporairement privilégié par rapport aux autres fonctions sociales classiques, santé, retraite, famille. Du coup, ce qui pourrait plaire aux uns ne plaît pas aux autres et inversement. En outre, chaque fois qu'un choix se pose entre donner plus de revenu et créer plus d'emploi, c'est la seconde solution qui doit prévaloir : mieux vaut financer un plus grand nombre de contrats aidés qu'augmenter sans cesse la prime pour l'emploi !

*Un programme cohérent dans la durée* : voilà ce qu'il est essentiel d'appliquer. Cinq variables-clés apparaissent déterminantes pour construire, peu à peu, une stratégie gagnante de retour au plein emploi dans le contexte social et culturel français. Premièrement, l'emploi repose plus qu'hier sur l'initiative et sur l'esprit d'entreprise socialement responsable. Celle-ci suppose un climat macro-économique favorable, une politique monétaire active, un taux de change réaliste, la suppression des entraves inutiles et un soutien à ceux qui prennent des risques. Il est indispensable, d'un point de vue économique, de démocratiser l'initiative, et d'en élargir la base sociale. La question d'un droit à l'initiative, ou d'un capital-initiative, financé par ceux qui bénéficient des initiatives des autres, doit, dans cette perspective, être posée. Commençons par élargir l'assurance chômage à ceux qui créent une entreprise.

Deuxième variable clé : il faut gérer plus efficacement la relation du travail, le compromis capital-travail, et plus particulièrement la liaison coût du travail / rémunération du travail / emploi. Or le mode de régulation des salaires est défaillant en France. Les salaires augmentent peu et mal. Lorsqu'ils augmentent, c'est trop souvent sous l'effet du SMIC et de la réglementation et pas assez sous l'effet de la négociation. La gestion des salaires est à la fois réglementaire et discrétionnaire. Ne tenant pas compte suffisamment des possibilités de distribution de l'appareil productif, dans un sens comme dans un autre, elle est sous-optimale. Ces deux insuffisances s'alimentent l'une l'autre. D'une part, nous n'avons jamais été capables de payer deux fois pour les personnes en situation d'exclusion. En effet, pour sortir quelqu'un durablement de l'exclusion, il faut payer deux fois : une première fois pour subventionner son embauche et compenser son



insuffisance de productivité par rapport au coût du travail, et une deuxième fois pour le former et accroître sa productivité afin que l'équilibre soit rétabli et que l'aide à l'embauche devienne inutile. D'autre part, les contrats aidés sont rarement assortis, en pratique, de l'effort de formation théoriquement prévu. Là où il y avait besoin de sécurité et de stabilité, on a au contraire précarisé l'insertion, en multipliant les contrats courts et à temps partiel – à l'exception des contrats emploi consolidés et des emplois jeunes.

Troisième variable : il faut multiplier, diversifier, qualifier et sécuriser les parcours, pas seulement les sécuriser. Sécuriser des parcours rigides, non qualifiants, et quantitativement insuffisants n'a pas de sens. Il faut se placer en dynamique

Quatrième : plutôt que de refermer le dossier du temps de travail, on serait bien inspiré d'ouvrir celui du travail à temps choisi, choisi par le salarié dans le cadre organisé par l'entreprise et négocié avec les syndicats. Cela veut dire tantôt travailler plus et gagner plus pour ceux qui le veulent, et tantôt travailler moins et gagner moins pour ceux qui le souhaitent. Cela signifie par exemple réduire le temps partiel imposé tant par certaines entreprises à leurs salariés, que par l'État, notamment pour les emplois aidés. Ou cesser de mettre à la retraite d'office ceux qui veulent continuer à travailler. Bref, aboutir à une meilleure allocation des temps sociaux pour permettre un meilleur épanouissement personnel et familial dans le cadre de ce droit au temps chois qui devrait devenir un droit de l'homme parmi les autres.

Enfin, cinquième variable clé : le type de soutien à apporter aux demandeurs d'emploi doit être précisé, et les règles du jeu fixées et stabilisées, et ne plus varier en fonction de la conjoncture. Deux orientations sont possibles : soutien faible et liberté de comportement ; ou soutien fort, mais plus contraignant. Dans ce dernier cas, il faut un service public de l'emploi beaucoup mieux organisé et doté, en capacité de soutenir et d'accompagner vraiment les demandeurs d'emplois et des politiques d'insertion stabilisées reposant sur un gros volume de contrats aidés dans le secteur associatif. Les implications budgétaires ne sont pas les mêmes dans les deux cas. L'assurance chômage, en particulier, doit être mise à plat, une question de justice : ceux qui bénéficient de la sécurité de l'emploi ne devraient-ils pas cotiser, au-delà du 1% fixé en 1983 et qui n'a pas varié depuis, pour que le régime étende sa couverture et dispose de réserves suffisantes ?

Il faut sortir à la fois du libéral-populisme et du social-corporatisme pour gagner la bataille de l'emploi en France. L'on se prend parfois à rêver d'un consensus transpolitique et inter-partenarial qui se créerait, peu à peu, autour de ces bases. Cela, on ne l'a jamais essayé. C'est peut-être cela aussi qu'on pourrait changer. Dire les choses ainsi, c'est sans doute être utopiste. Mais c'est aussi être réaliste. C'est l'utopie à réalisation vérifiable que nous pouvons souhaiter à notre pays.